

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>INDE</u>
2. Organisme responsable: Institut indien de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Montres-bracelets et mouvements d'horlogerie (NCCD 91.01 et 91.07)
5. Intitulé: Document: EDC 82(4468) Spécification des montres-bracelets et des mouvements d'horlogerie, <u>Première partie: Montres mécaniques.</u> Document: EDC 82(5018) Spécification des montres-bracelets et des mouvements d'horlogerie, <u>Deuxième partie: Montres électroniques à quartz.</u>
6. Teneur: Se rapporte aux prescriptions en matière de propriétés d'emploi et de fiabilité et aux méthodes d'essai des montres et des mouvements d'horlogerie mécaniques et électroniques à quartz.
7. Objectif et justification: Contrôle de la qualité
8. Documents pertinents: a) Avis publié dans <u>Standards Monthly Additions</u> b) Dès l'adoption du projet de norme, un avis paraîtra dans <u>Standard Monthly Additions</u> , <u>Gazette of India</u> et <u>Standards India.</u>
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: Dans un an environ
10. Date limite pour la présentation des observations: 29 juillet 1988
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: